

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 17

INSTRUCTION N° 504096/ARM/RH-AT/PMF/DS
portant abrogation de textes.

Du 20 décembre 2018

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : bureau « politique des métiers et des formations associées ».

INSTRUCTION N° 504096/ARM/RH-AT/PMF/DS portant abrogation de textes.

Du 20 décembre 2018

NOR A R M T 1 8 5 2 3 8 5 J

Texte abrogé :

Instruction n° 644/DEF/EMAT/PRH/DS - n° 4012/CoFAT/EEM/DEP/CDT du 11 septembre 2007 (BOC N° 29 du 23 novembre 2007, texte 22 ; BOEM 630.2.11.1).

Référence de publication : BOC n° 5 du 31 janvier 2019, texte 17.

1. TEXTES ABROGÉS.

Les textes énumérés ci-après sont abrogés :

- instruction n° 644//DEF/EMAT/PRH/DS - n° 4012/DEF/CoFAT/EEM/DEP/CDT du 11 septembre 2007 relative au domaine de spécialité « emploi des forces » et à la qualification du personnel militaire du domaine.

2. PUBLICATION.

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur des études et de la politique,*

Marc CONRUYT.